



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GRAND VILLAGE

secretariat-grandvillage77240@orange.fr

grandvillage77240@gmail.com

grandvillage77240.e-monsite.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 08 avril 2016

Chers résidents et propriétaires de Grand Village,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de l'ASGV, qui aura lieu à **la salle SODBURY à Cesson-La-Forêt** (proche de la piscine), le **vendredi 08 avril 2016 à 20H00**.

Au cas où vous ne pourriez pas participer personnellement à cette assemblée, vous trouverez un pouvoir en annexe 3 afin de vous faire représenter.

Le verre de l'Amitié sera servi durant l'émargement.

Si le quorum n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée dans un délai de 30 jours maximum, sans condition de quorum, conformément aux statuts (art 9.10 page 46).

Ordre du jour

1. Approbation à main levée du Procès Verbal de l'Assemblée du 20 mars 2015.
2. Rapport du Président 2015 et Orientations 2016.
3. Rapports d'activités du Conseil Syndical pour 2015.
4. Rapports financiers.
5. Votes
 1. 1^{ère} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2015 et quitus au Conseil Syndical.
 2. 2^{ème} résolution : Approbation des budgets prévisionnels 2016a ou 2016b et 2017a ou 2017b
 3. 3^{ème} résolution : Modification de l'article 9.9 des statuts.
 4. Election ou renouvellement des membres du Conseil Syndical
6. Anniversaire 50 ANS de Grand Village
7. Questions diverses

Liste des pièces jointes

Formulaire de questions diverses : annexe 1

Appel à candidature : annexe 2

Pouvoir nominatif : annexe 3

Liste des délégués de rue : annexe 4

Formulaire de réception de documents par mails : annexe 5

1. Approbation à main levée du Procès Verbal de l'Assemblée du 20 mars 2015.

Celui-ci vous a été distribué en avril 2015.

Il est accessible sur le site : grandvillage77240.e-monsite.com et consultable au local de l'ASGV.

2. Rapport du Président pour 2015 et Orientations pour 2016.

Préambule :

Une fois n'est pas coutume, mais je tire le signal d'alarme au sujet du fonctionnement du Conseil Syndical, lequel repose sur un nombre trop réduit de membres actifs. La situation actuelle ne peut continuer, nous sommes le plus souvent 5 à assister aux réunions. Au complet, il doit comporter 9 membres.

Suite à la fin du 2^{ème} mandat renouvelé de Mr Vincent BUGEAT, et si les nouvelles candidatures étaient en nombre insuffisant, Mmes Véronique WARNAULT (vice-présidente) et Valérie JANNY (secrétaire) ne solliciteraient pas le renouvellement de leur mandat.

Cela impliquerait de fait qu'en vertu de l'article 4-1-4 page 41 des statuts, le Conseil Syndical ne pourrait plus fonctionner. Il faudrait convoquer une AG extraordinaire pour élire de nouveaux membres.

Il est possible que nous soyons, alors, obligés de recourir aux services d'un syndic professionnel. Cette idée m'est parfaitement insupportable car je suis convaincu que les bonnes volontés existent, afin d'éviter ce choix qui à coup sûr aurait pour effet d'augmenter de manière significative les cotisations, sans garantie de résultat équivalent.

Je lance donc un appel solennel à candidatures dont les motivations, outre le bénévolat et le sens du bien commun, impliqueront un engagement sincère et véritable, c'est-à-dire : assister régulièrement aux réunions (environ 1 fois par mois, sauf en été), participer activement à la vie du Conseil Syndical en y apportant ses compétences et en fonction de ses disponibilités. C'est une charge très acceptable dès lors qu'elle est équitablement partagée par le plus grand nombre de membres. A cet effet, vous avez l'appel à candidature en annexe n° 2 ci-jointe.

En début de la présente Assemblée Générale, nous ferons le point sur les candidatures, et en cas de d'insuffisance nous fixerons aussitôt la date d'une nouvelle Assemblée Générale.

2.1 – Gestion du Personnel :

- Comme prévu la comptabilité a été reprise depuis le 1^{er} janvier 2015 par Madame Sylvie COUPARD, assistante administrative. Seules les payes et la certification annuelle des comptes restent à la charge du cabinet comptable DBF.
- Comme en 2014, nous avons à nouveau sollicité Mr Brice GUILLEMBERT. Ce remplacement a permis de rattraper en partie les retards accumulés de Mr André WOJCIK au cours de ses 98 semaines d'absence (pour maladie ou accident du travail) entre 2006 et 2014.

2.2 – Communication générale ASGV :

- La réunion des délégués de rues du 7 octobre 2015 nous a permis d'échanger, d'améliorer et de pérenniser le lien, entre le Conseil Syndical et les délégués. Une lettre de bienvenue leur a été présentée. Celle-ci sera désormais communiquée aux nouveaux propriétaires par leur intermédiaire.
- Le Conseil Syndical se réunit en moyenne une fois par mois et les comptes rendus sont adressés aux délégués de rue.
- Chaque appel de charges est adossé au GV INFOS qui aborde les points d'actualité utiles aux Grands Villageois.

2.3 – Espaces Verts / Mobilier urbain / Eclairage

- Les plantations ont été réalisées en 2015 conformément aux prévisions d'un arbre planté pour un arbre abattu.
- La prolifération des chenilles processionnaires nous a obligés au traitement exhaustif de tous les pins (38 au lieu des 15 prévus).
- Les haies de pignons ont été complètement traitées au cours d'un seul passage.
- Le contrat de tonte d'herbe et de ramassage des feuilles établi avec la Société VOISIN à compter du 1er janvier 2015 nous donne toute satisfaction.

2.4 – Fibre Optique / Télévision :

Le réseau de télévision a fonctionné sans incident.

Le nouveau FAI (Fournisseur d'Accès Internet), « lafibrevideofutur » fait bénéficier l'ASGV pendant un an de la gratuité de ses services en contrepartie de la fonction de bêtesteur (rendre compte de l'utilisation et informer les habitants des possibilités techniques).

2.5 Cadre de Vie / Habitat

Les incivilités : l'été 2015 a été très « chaud ». Nous avons eu à subir de graves incivilités (cf GV INFOS N°16). Une plainte a été déposée le 07 août 2015 au commissariat de MOISSY CRAMAYEL. Malgré les rondes des différentes polices, les exactions continuent et nous allons poser la question d'utiliser les services d'une société de surveillance nocturne au cours de la période estivale 2016.

La lutte contre les incivilités commence d'abord par le respect général des règles élémentaires de la vie en société, et en particulier des statuts et règlements de Grand Village. Force est de constater que les mauvais comportements de certains adultes influent négativement sur les agissements de leurs enfants voire de leurs animaux de compagnie (problème récurrent des déjections canines,.....).

2.6 – Trésorerie / Comptabilité :

- Nous avons constaté avec regret l'indisponibilité permanente de notre trésorier, ce qui n'a pas été sans conséquences sur la vérification interne des comptes. Ce travail qui aurait dû se dérouler régulièrement en cours d'année n'a pu être effectué que tardivement.
- Nous sommes obligés de relancer un grand nombre de copropriétaires ne payant pas leurs charges en temps voulu (80 en moyenne chaque trimestre, et souvent les mêmes) ce qui implique des coûts administratifs supplémentaires.
- Les chiffres du bilan et du compte d'exploitation 2015 ainsi que les comptes prévisionnels 2016 et 2017 sont en votre possession. Si vous avez des commentaires à apporter ou des questions à poser, nous sommes à votre disposition pour vous donner les précisions nécessaires.

2.7 – Anniversaire 50 ans Grand Village

Le dimanche 12 juin 2016 sera une date marquante dans la vie de Grand Village. Le comité de pilotage en charge du projet a mis sur pied l'ensemble de l'opération qui sera développé par Mme Véronique WARNAULT.

2.8 - Orientations 2016 :

- L'entretien des espaces verts nécessite encore le remplacement de Mr André WOJCIK pendant ses absences.
- Les travaux importants financés par le budget prévisionnel 2016 (voté lors de l'AG de 2015) concernent la réfection de la partie écroulée de mur de la rue d'Ormesson face à la rue de Quincy. Nous avons dû intervenir en tout début d'année 2016 en raison de la construction adjacente de 29 logements sociaux par les Foyers de Seine-et-Marne. La société EIREL a réalisé un excellent travail.
- Afin de lutter contre les incivilités permanentes nous vous présentons dans le budget prévisionnel une option pour le coût de rondes nocturnes pendant les mois d'été, par un vigile avec chien. Cette proposition sera soumise au vote.
- L'état de notre trésorerie, bien qu'affectée comme prévu par d'importantes dépenses, nous permet de continuer de financer notre activité sans recourir cette année encore à une augmentation de la cotisation, sous réserve du maintien actuel du fonctionnement du Conseil Syndical

Je vous remercie de votre attention

Jean GUILLON

Président de l'ASGV



3. Rapports d'activité du Conseil Syndical pour 2015

A. URBANISME et TRAVAUX – VENTES

A.1 Constitution des dossiers fournis aux notaires en vue de réalisation d'actes de vente :

Nous avons constitué un ensemble de 13 dossiers ce qui représente un renouvellement de nos résidents d'environ 3,51 % sur un an (14 dossiers en 2014).

A.2 Suivi des programmes des travaux d'entretien des voiries à la charge des mairies et travaux des concessionnaires :

Les travaux de renouvellement des câbles basse tension à la charge de ERDF de la rue d'Iverny ont été terminés en 2015.

A.3 Suivi des projets limitrophes et susceptibles d'avoir des incidences sur Grand Village

Les travaux de constructions de 29 logements sociaux à l'angle des rues Dionet et Ormesson ont débuté en fin d'année 2015.

A.4 Suivi des demandes de travaux effectuées par les résidents.

6 demandes pour un projet de modification ont été présentées par des résidents auprès de l'ASGV sur un an (2 en 2015) : une pour la création d'une véranda qui n'a pas eu l'accord du conseil syndical, et cinq autres dont une demande pour des panneaux solaires, et quatre pour des fenêtres et/ou des velux qui ont obtenu l'approbation du conseil syndical.

Rappelons que pour tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur des maisons, l'accord préalable de l'ASGV puis le dépôt ensuite d'une déclaration de travaux (voire d'une demande de permis de construire selon les cas) en mairie, sont obligatoires.

Il nous semble toujours utile de répéter que cette obligation n'a pas pour objectif de vous empêcher de réaliser vos travaux mais elle est un moyen de préserver l'harmonie des maisons de Grand Village qui constitue également un élément important de leur valeur individuelle.

A.5 Suite des visites de conformité réalisées par le Conseil Syndical

Nous transmettons systématiquement au notaire lors d'une vente un état de conformité, un exemplaire du règlement et des statuts de l'ASGV, afin que tous les nouveaux acquéreurs disposent de ces documents indispensables. Le règlement est téléchargeable sur le site de Grand Village. Certains nouveaux copropriétaires ont, suite à cet état, effectué les travaux de mise en conformité.

A.6 Rû du Balory

Au mois de juillet 2015, Mr Jean GUILLON a effectué une visite en compagnie des représentants du San et de l'entreprise VEOLIA. Un état détaillé du rû du Balory a été fait, en particulier sur l'envasement des berges qui, aux dires des professionnels, ne semblerait pas poser de problèmes particuliers.

B. ESPACES VERTS, MOBILIER URBAIN, ECLAIRAGE

B.1 : Tonte et ramassage de feuilles :

Depuis janvier 2015, c'est la société VOISIN qui a le contrat sur l'ensemble de la résidence. Cette société nous donne toute satisfaction aussi bien dans le travail effectué que dans le contact avec les équipes.

B.2 : Entretien courant des haies, massifs et chemins roses :

Ces tâches ont été effectuées par le jardinier ou son remplaçant. Il est à signaler que le massif de rosiers situé rue d'Ormesson vers le local de l'ASGV a été vandalisé aussitôt après la replantation. 10 rosiers sur les 11 ont été volés.

B.3 : Elagage et abattage :

L'élagage du catalpa de la rue Pasteur (qui gênait l'éclairage public du passage piéton), l'abattage d'un pin à l'arrière de la rue d'Ormesson et l'élagage des tilleuls du centre commercial programmés en 2015 n'ont pu être réalisés qu'en début 2016 par l'entreprise LELARGE.

L'entreprise JARDI FORET a réalisé le reste des élagages des arbres de la résidence.

B.4 : Plantations :

Le plan triennal 2012 / 2015 s'est achevé à l'automne avec plantation de 30 arbres d'essences diverses et réutilisation de copeaux à chaque pied. Cela a été réalisé par l'entreprise CROUX.

B.5 : Arbres parasités :

- Chenilles processionnaires : Lors du premier recensement fin 2014, début 2015, il y avait 17 pins atteints. Nous avons alors budgétisé selon nos observations. Actuellement 40 pins sont contaminés. La société JARDIFORET a posé, fin 2015, 38 pièges (2 pins trop petits pour être traités).

Les pièges ne peuvent se poser qu'à certaines périodes de l'année. Nous avons l'obligation de poser plus de pièges que prévus, d'où un coût plus important (cf budget). Les couronnes des arbres ont été remontées à environ 3 mètres de hauteur, et les pièges ont été mis hors d'atteinte. Les cocons ont été retirés et détruits. Ces pièges ne doivent être ni manipulés ni approchés en raison des risques d'allergie. Des affichettes ont été mises en complément des annotations portées sur les sacs.

- Gui : 8 arbres de la copropriété sont touchés, ainsi que 3 arbres chez des copropriétaires. Les arbres de la copropriété ont été traités par la société JARDIFORET. 1 seul arbre a été traité chez un particulier.

- Frelons asiatiques : Un énorme nid de frelons asiatiques, situé en face du centre commercial, sur l'arrière des maisons de la rue d'Ury a été éradiqué en novembre 2015. Sa proximité a totalement compromis la production de miel de cette année. N'oubliez pas de nous prévenir rapidement de leur éventuelle présence.

B.6 : Haies de pignons :

Un contrat annuel a été passé avec la société VOISIN pour l'entretien de celles-ci avec un entretien d'une à deux fois par an, selon les besoins. En 2015, un seul passage a été nécessaire, et le travail a été correctement exécuté.

B.7 : Chemins roses :

Il n'y a pas eu de travaux sur ceux-ci, en 2015, hormis un rebouchage d'urgence réalisé par nos soins. Les prochains travaux ne pourront être envisagés qu'après assurance que les souches des arbres abattus ne produisent plus de rejets. Les réparations très ponctuelles indispensables pour la sécurité des piétons et des cyclistes peuvent toujours être réalisées si elles s'avèrent nécessaires.

B.9 : Mobilier urbain, Eclairage public :

Deux poubelles en béton ont été vandalisées (portes défoncées, graffitis).

Les dégradations des candélabres sont toutes issues d'actes de vandalisme. La question se pose de leur remplacement par des modèles plus hauts mais beaucoup plus onéreux.

Rappel : les pannes longues et répétées de l'éclairage public sont de la responsabilité communale. Vous devez prévenir les services techniques de la mairie lorsqu'il y a un dysfonctionnement.

C. TRAVAUX DE REFECTION

C.1 : Mur de la rue d'Ormesson

C'est la société EIREL qui a réalisé la réhabilitation des deux parties du mur de la rue d'Ormesson (en face du n°18 rue d'Ormesson, et en face du n°1 rue d'Ozoir) pour un coût total de 26 955,05 € sur un budget voté lors de l'assemblée générale de 2015, de 27 000 €. Cette société nous donne toute satisfaction aussi bien dans les travaux réalisés, que dans le contact avec les équipes. (Pour information : la mairie de Vert Saint Denis a fait poser la clôture en treillis soudé à l'arrière de notre mur situé en face du n°1 rue d'Ozoir, en janvier 2016)

C.2 : Petits travaux

Cette même société a effectué la réfection des escaliers qui vont de la rue de Dammarie vers la place de la rue d'Iverny, ainsi que la reprise du muret sur la place d'Emerainville.

D. FIBRE / TELEVISION

D.1 : La télévision

L'entreprise PRESTANTENNES a réalisé son entretien annuel. Aucune panne n'a eu lieu au cours de 2015.

D.2 : La fibre

Vert-Saint-Denis et Cesson ont bénéficié du déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements en 2013. A l'échelle de Grand Village, 110 pavillons sont raccordés à la fibre à ce jour. Sur Vert-Saint-Denis il y a 36% de logements avec fibre, et seulement 18% à Cesson (meilleur débit à l'origine).

Le délégataire de Seine-et-Marne est une société du groupe Covage, nommée sem@for77.

Les (FAI) Fournisseurs d'Accès Internet sont actuellement Comcable, Knet, Wibox et Lafibrevideofutur, ce dernier étant arrivé voici quelques mois. L'un des 4, Wibox, a récemment annoncé à Seine-et-Marne numérique qu'il ne prendra plus de nouveaux abonnés. Wibox continuera cependant ses services auprès de ses abonnés.

Pour rappel, le réseau actuel est totalement compatible avec tous les FAI en France, et ouvert dans les mêmes conditions pour tous ; cependant les FAI font le choix de venir commercialiser sur la fibre, ou pas, suivant leurs stratégies internes dépendant d'enjeux nationaux, voir internationaux. L'arrivée des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationaux (OCEN) ne dépend que de leur volonté.

Le bureau de Grand Village ayant récemment bénéficié d'un raccordement et d'un abonnement en tant que testeur expérimental à Vert-Saint-Denis pour le FAI « Lafibrevideofutur », l'opportunité d'une porte ouverte

prochaine dans le local de l'ASGV nous a paru intéressante. Elle permettrait de fournir toute l'information dont vous souhaiteriez disposer sur le réseau FTTH (fiber to the home ou fibre optique jusqu'à domicile) dans un moment d'échange, et de voir les équipements nécessaires pour le fonctionnement du FTTH.

E. GESTION DES COTISATIONS

Rappel : les charges trimestrielles sont exigibles à **terme à échoir**, donc au **début de chaque trimestre**, merci d'en tenir compte. Elles contribuent au bon fonctionnement et à la réalisation des projets de notre association.

- Pour le règlement des charges par **virement**, (66 sur les 370 au 4^{ème} trimestre 2015) :
 - N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de lot (qui figure dans l'appel de charges)
 - Notez votre nom de famille
 - La référence du trimestre que vous réglez : ex : 1T 2016 pour 1^{er} trimestre 2016
- Pour le règlement par **chèque** il est **impératif** d'indiquer au verso de ce dernier le **numéro de lot** auquel il se rapporte sans joindre ni agraffer de document

Point sur les copropriétaires débiteurs au 31 décembre 2015 :

- 18 propriétaires sont en retard de paiement pour une somme de 5 044 € (en 2014, 20 copropriétaires pour 5 192 €) dont 2 sont des dossiers de succession pour un montant de 2 436 € (les mêmes qu'en 2013)
- 10 propriétaires ont payé d'avance pour une somme de 749 €. (11 pour 654 € en 2014)

Soit un bilan final débiteur de 4 295 euros (en 2013 : 4 538)

Depuis début janvier 2016, 3 propriétaires ont régularisé leur situation, au 1^{er} mars 2016, il reste encore 4 078 € à récupérer au titre de l'exercice 2015.

Le montant de la cotisation reste fixé à 7 euros par voix

4. Rapports financiers

A .RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 2015

L'année 2015 se termine avec un résultat – 11 859,82 € pour une prévision budgétaire votée de – 3 788 €. Nous avons dû engager des fonds supplémentaires pour :

- la pose des pièges pour les chenilles processionnaires
- l'éradication des cocons et d'un nid de frelons asiatiques
- des élagages supplémentaires afin de satisfaire les nombreuses demandes de résidents
- le remplacement des absences, et congé maladie de notre jardinier.

Nous vous présentons les documents comptables simplifiés (les lignes non utiles à notre comptabilité en tant qu'association n'ont pas été reprises). Les documents ci-dessous sont validés et signés par le cabinet comptable DBF. Ils sont à votre disposition, au locale de l'ASGV après prise de RDV.

ATTESTATION

1203269 - ASGV

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

ASGV

Pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 04/01/2008, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	142 912,00 €
- Résultat net comptable	-11 879,52 €
- Total du bilan	121 341,78 €

Fait à Lieusaint
Le 11/03/2016

Jacques ROMBÉ
Expert comptable

B. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
appels de charges, cotisations	142 912,00	142 912,00
autres produits d'activité annexe	0	0
produits divers gestion courante	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	142 912,00	142 912,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
autres achats et charges externes	76 850,93	91 244,53
impôts, taxes et versements assimilés	1 497,00	1 427,00
salaires et traitements	36 143,14	31 887,40
charges sociales	12 937,40	10 840,46
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	127 428,47	135 399,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 483,53	7 512,61
PRODUITS FINANCIERS		
autres produits financiers	718,00	908,08
reprises sur provisions, dépréciations	1 700,00	1 600,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 418,00	2 508,08
CHARGES FINANCIERES		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	0	0
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 418,00	2 508,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
opérations de gestion (mur rue d'Ormesson)	26 955,05	0
dotations aux amortissements, dépréciations	2 826,00	2 564,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	29 781,05	2 564,00
RESULTAT (V-VI)	-29 781,05	-2564,00
SOLDE INTERMEDIAIRE	-11 879,52	7 456,69
TOTAL DES PRODUITS	145 330,00	145 420,08
TOTAL DES CHARGES	157 209,52	137 963,39
EXCEDENT ou DEFICIT	-11 879,52	7 456,69

C. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

• BILAN

- Propriétaires débiteurs : on constate une légère amélioration du paiement des cotisations par rapport à la situation de fin 2015.

- Société Générale : le dépôt en compte courant de 14 337,61 € sera utilisé pour régler les dettes constatées à fin décembre

- Livret A : les sommes déposées sont de 80 204,74 € augmentées des intérêts perçus de 718,00 € ; elles proviennent des excédents constatés les années précédentes et seront utilisées pour financer pour partie les travaux prévus dans les budgets 2016 et 2017 proposés. Malgré l'augmentation des sommes placées, les intérêts sont moindres en raison de la baisse générale des taux.

ACTIF			PASSIF		
ACTIF IMMOBILISE	2015	2014	CAPITAUX PROPRES	2015	2014
Terrains	6 930,50	6 930,50	Fonds propres	100 238,45	92 781,76
Local ASGV	13 788,08	13 788,08	Résultat de l'exercice	-11 879,52	+ 7 456,69
TOTAL (I)	20 718,58	20 718,58	TOTAL (I)	88 358,93	100 238,45
ACTIF CIRCULANT			Provisions pour risques et charges	8 245,00	7 119,00
Propriétaires débiteurs	5 338,00	5 486,00	TOTAL (II)	8 245,00	7 119,00
Autres		1 589,83	DETTES		
Disponibilités	95 285,20	90 593,95	Propriétaires créditeurs	749,00	654,00
TOTAL (II)	100 623,20	97 669,78	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 721,34	4 453,26
TOTAL GENERAL (I+II)	121 341,78	118 388,36	Dettes fiscales et sociales (URSSAF, MSA, AG2R)	6 267,51	5 923,65
			TOTAL (III)	24 737,85	11 030,91
			TOTAL GENERAL (I+II+III)	121 341,78	118 388,36

D. PRESENTATION DES BUDGETS 2016a, 2016b et 2017a, 2017b

Rappel : Suite à l'achat d'un nouveau logiciel, la comptabilité sera maintenant tenue par nos soins, et toujours vérifiée par le cabinet comptable ce qui réduira cette charge.

D.1 Espaces verts

- Plantations : Nous maintenons le principe d'un arbre replanté pour un arbre abattu. Les achats et plantations ont été réalisés à l'automne 2015 pour un budget de 5 250,74 €.

D.2 Dépenses programmées

- Réfection du mur rue d'Ormesson : 30 000 € en 2016 déjà voté et approuvé en 2015

- Sécurité par rondes nocturnes estivales : 4 000 € pour le budget 2016a, et/ou le budget 2017a (soumis au votes : résolution n°2

Ces travaux, bien que pouvant générer un résultat annuel négatif, sont compatibles avec notre trésorerie sans augmentation du montant de la cotisation (7€ par voix)

- Travaux au local ASGV : il y a lieu de revoir les chéneaux à l'arrière, l'étanchéité de salle d'eau.

- 50 ans de Grand Village : nous avons prévu une provision de 2 000 € en 2016.

E. BUDGETS 2015 réalisé ET BUDGETS PRÉVISIONNELS 2016 a et 2016 b, et 2017 a et 2017 b

	réalisé 2015	prév. 2016 a	prév. 2016 b	prév. 2017 a	prév. 2017 b
PRODUITS D'EXPLOITATION					
cotisations	142 912,00	142 912,00	142 912,00	142 912,00	142 912,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I)	142 912,00	142 912,00	142 912,00	142 912,00	142 912,00
CHARGES D'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes	76 850,93	74 350	74 350	83 040	83 040
vêtements sécurité jardinier	241,65	250	250	250	250
eau	189,42	200	200	220	220
EDF	1 618,28	1 750	1 750	1 850	1 850
carburant	448,75	550	550	600	600
outillage, petites fournitures	1 689,04	3 200	3 200	1 300	1 300
outillage, fournitures	1 158,85	1 200	1 200	1 300	1 300
fournitures 50 ANS GV	530,19	2 000	2 000	0	0
tonte, ramassage feuilles	36 624,58	37 350	37 350	38 000	38 000
entretien parc (supplément chenilles)	4 310,00	0	0	0	0

entretien et réparations (tracteur)	906,74	1500	1500	2 500	2 500
plantations	5 250,74	500	500	500	500
haies de pignons	3 411,60	4 200	4 200	4 300	4 300
travaux divers (maçonnerie, chemins roses)	994,40	1 500	1 500	10 000	10 000
réparations entretien lampadaires	0,00	1 000	1 000	500	500
élagages, abattages, arbres	7 872,00	5 000	5 000	5 000	5 000
élagages	7 380,00	3 000	3 000	3 000	3 000
abattages	492,00	2 000	2 000	2 000	2 000
déchets végétaux	2 510,55	2 500	2 500	2 500	2 500
entretien télévision	3 550,03	5 100	5 100	5 200	5 200
primes d'assurances	1 506,28	1 700	1 700	1 900	1 900
frais postaux	523,33	550	550	600	600
rémunérations intermédiaires, honoraires	2 840,00	3 000	3 000	3 100	3 100
travaux divers (local ASGV)	176,40	2 000	2 000	2 000	2 000
services bancaires et assimilés	162,00	200	200	220	220
frais divers de gestion ASGV	2 025,14	2 300	2 300	2 500	2 500
Impôts et taxes	1 497,00	1 600	1 600	1 700	1 700
formation professionnelle	228,00	250	250	300	300
taxes foncières	1 269,00	1 350	1 350	1 400	1 400
Salaires et traitements	36 143,14	37 000	37 000	37 500	37 500
secrétariat	6 116,25	6 330	6 330	6 480	6 480
jardiniers	29 911,08	30 550	30 550	30 900	30 900
prime transport	115,81	120	120	120	120
Charges sociales patronales	12 937,40	13 350	13 350	13 500	13 500
MSA et URSSAF jardiniers	9 082,40	9 300	9 300	9 350	9 350
URSSAF secrétariat	1 197,13	1 250	1 250	1 300	1 300
pôle emploi, chômage	685,22	750	750	750	750
AG2R jardiniers	1 577,32	1 650	1 650	1 700	1 700
AG2R secrétariat	395,31	400	400	400	400
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	127 428,47	126 300	126 300	135 740	135 740
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 483,53	16 612	16 612	7 172	7 172
PRODUITS FINANCIERS					
intérêts sur livret A Sté G.	718,00	600	600	500	500
reprise /prov.	1700,00	1 800	1 800	1 900	1 900
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	2 418,00	2 400	2 400	2 400	2 400
CHARGES FINANCIERES	0,00	0	0	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	0,00	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 418,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
charges exceptionnelles : mur Ormesson	26 955,05	30 000	30 000	0	0
rondes nocturnes		4 000	0	4 200	0
dotation aux amortissements et provisions	2 826,00	2 850	2 850	2 900	2 900
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	29 781,05	36 850	32 850	7 100	2 900
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-29 781,05	-36 850	-32 850	-7 100	-2 900
SOLDE INTERMEDIAIRE	-11879,52	-17 838	-13 838	2 472	6 672

TOTAL DES PRODUITS	145 330,00	145 312	145 312	145 312	145 312
TOTAL DES CHARGES	157 209,52	163 150	159 150	142 840	138 640
RESULTAT (déficit/excédent)	-11 879,52	-17 838	-13 838	2 472	6 672

5. Anniversaire des 50 ans de Grand Village

Le comité de pilotage s'est réuni plusieurs fois, et notre fête du cinquantenaire aura bien lieu le dimanche **12 juin 2016**, à midi, sur la grande pelouse, comme prévu. Nous vous avons communiqué en même temps que l'appel de charges du 1^{er} trimestre 2016, un questionnaire. Nous remercions les 130 réponses (sur 370) qui nous ont permis de continuer la préparation de cette fête. Cesson Animation nous a proposé de tenir un stand buvette / restauration et des animations avec des jeux. Nous aurons des stands et des animations diverses : pêche à la ligne, philatélie, expositions de vues, cartes..... , un reportage vidéo, représentation de zumba, des chorales, une participation de la médiathèque de Cesson..... et normalement un lâcher de ballons. Notre prochaine réunion de comité est prévue fin mars. D'autres détails vous seront communiqués de vive voix, lors de l'Assemblée Générale.

6. Votes

1. Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2015 et donne quitus au Conseil Syndical.

2. Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les budgets prévisionnels 2016a, ou 2016b et 2017a, ou 2017b

3. Troisième résolution :

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives (loi ALUR du 27 mars 2014 et son décret d'application n° 2015-1325 du 21 octobre 2015 relatifs à la dématérialisation des notifications et des mises en demeure concernant les immeubles soumis au statut de la copropriété des immeubles bâtis) nous vous proposons de modifier l'article 9.9 des statuts comme suit :

Ancienne mouture :

« 9-9- Les convocations sont adressées aux personnes ayant le droit de siéger à l'Assemblée, au domicile qu'elles font connaître, par porteur membre de l'ASL contre émargement ou par lettre recommandée avec accusé de réception »

Nouvelle mouture soumise au vote :

« 9-9- Les convocations sont adressées aux personnes ayant le droit de siéger à l'Assemblée, par tout moyen légal et notamment :

- ***par porteur membre de l'ASL, contre émargement, au domicile qu'elles font connaître ;***
- ***à défaut, par lettre recommandée avec accusé de réception ;***
- ***ou par voie électronique conformément aux dispositions de la loi ALUR du 27 mars 2014 et de son décret d'application n° 2015-1325 du 21 octobre 2015, sous réserve d'avoir obtenu l'accord du copropriétaire »***

Nous vous rappelons que s'agissant d'une modification statutaire le vote doit être pris à la majorité des ¾ des présents ou représentés.

Les statuts modifiés feront l'objet d'une publication au JO.

4. Vote en vue de l'élection des membres du Conseil Syndical : l'Assemblée Générale approuve l'élection des membres du Conseil Syndical

6. Questions diverses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE de Grand Village du 08 avril 2016

QUESTIONS DIVERSES

NOM :
Prénom :
Adresse :

Propose que la (ou les) question(s) suivante(s) soi(en)t débattue(s) au cours de l'Assemblée Générale :

Date et signature :

A retourner le plus rapidement possible au siège de l'Association, et ce de préférence avant le 1^{er} avril 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 08 avril 2016

APPEL À CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :@.....

Téléphone : 



Fait acte de candidature au Conseil Syndical de l'Association Syndicale Libre des propriétaires de Grand Village.

Date et signature :

A retourner avant le 1er avril 2016 inclus au siège de l'Association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 08 avril 2016

POUVOIR

Je soussigné
NOM
Prénom

demeurant
adresse complète

propriétaire du lot n° et représentant voix dans l'Association Syndicale Libre des propriétaires du groupe d'habitations « Le Grand Village »

donne pouvoir à M

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires du groupe d'habitations « Le Grand Village », convoquée le 08 avril 2016 à partir de 20H00.

En conséquence :

- Assister à la réunion de cette assemblée, émarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'Assemblée, prendre part à toutes les délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour
- Signer les procès verbaux et toutes autres pièces

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toute autre assemblée qui serait appelée à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toute autre cause.

Fait à

Le 2016

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir	Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir
---	--

Liste des délégués de rues mise à jour le 20 février 2016

Annexe 4

RUE	COMMUNE	N°	NOM	TÉLÉPHONE	MAIL
AVON	CESSON	16	M. Daniel SINARD	01.60.63.79.92 06.58.87.05.48	daniel.sinard@wibox.fr
AVON	CESSON	7	Mme Karen ANAYA	09.53.22.59.56 06.60.33.66.63	kanaya@hotmail.fr
BARBIZON	CESSON	3	M. Jean-Philippe GRAMOND	01.60.63.46.46	gramond.jp@gmail.com
CHATELET	CESSON	5	M. André BARD	01.60.63.73.80	a.b.11@free.fr
DAMMARIE	CESSON	8	M. Jean-Pierre THIRY	01.64.41.07.77 06.71.24.34.13	thiry.jp@wanadoo.fr
DAMMARIE	CESSON	16	Mme Marie-Christophe DELTOUR	01.64.41.05.44	marie.cristo@laposte.net
EMERAINVILLE	CESSON	11	M. Fabien CANALE	06.03.93.26.39	fabsud83@gmail.com
EMERAINVILLE	CESSON	13	M. Jean-Luc LAFAIX	06.21.78.57.16	jeanluc.lafaix@free.fr
GRETZ	CESSON	6	Mme Nicole MORAIN	01.60.63.27.12 06.86.42.83.21	morain.nicole@orange.fr
GRETZ	CESSON	7	M. Alain LABAYE	01.64.39.78.99 06.86.87.09.12	alain.labaye@orange.fr
IVERNY	CESSON				
IVERNY	CESSON	6	M. Louis GOEPP	01.60.63.63.44	lgoepp@orange.fr
JOUARRE	VSD	25	M. Pierre BILARD	01.60.63.15.71	pbilard@free.fr
JOUARRE	VSD	29	M. Antonio DA SILVA COELHO	09.52.94.06.03 07.82.41.20.35	SANS
KLEBER	VSD	2	Mme KANDEL	01.60.63.40.20	jacev.kandel@wanadoo.fr
KLEBER	VSD	14	Mme BEMER	01.64.10.85.02	claud.bemer@orange.fr
MEAUX	VSD	11	Mme Rafaëla RECHKE	01.64.10.72.32	rafaela.rechke@outlook.fr
MEAUX	VSD	12	M. Jean-Marie DENANS	01.60.63.42.60	jm.denans@orange.fr
MEAUX	VSD	26	Mme Dominique GUIMET	01.60.63.71.32	guimetdomi@orange.fr
ORMESSON	VSD	2	M. Daniel LE DRAPER	06.98.92.28.87	danielemile.ld@gmail.com
ORMESSON	VSD	19	M. Emile SANCHEZ	09.61.66.80.84	sanchezemile0268@orange.fr
OZOIR LA FERRIÈRE	VSD	6	M. Gaston BESSONAT	01.60.63.56.69	gaston.bessonnat@orange.fr
PIERRE LEVÉE	VSD	10	Mme Dominique MORBOIS	06.60.84.64.93	dominiquemorbois@orange.fr
QUINCY	VSD		M. Daniel LE DRAPER(*)	09.52.35.86.84 06.98.92.28.87	danielemile.ld@gmail.com
RÉAU	VSD	5	Mme Muriel ELBAZ	01.64.37.90.44	murielpatron@hotmail.fr
RÉAU	VSD		M. Jacques THOMAS (*)	01.60.63.94.83	thomasjacques@free.fr
SEINE PORT	VSD	6	Mme Michèle GARRIGA	06.83.85.39.97	michele.garriga@hotmail.fr
SEINE PORT	CESSON	38	Mme PROTAIN	09.87.27.76.66 06.85.70.41.37	protain.josette@wibox.fr
TOURNAN	VSD	15	M. Jacques THOMAS	01.60.63.94.83	thomasjacques@free.fr
TOURNAN	VSD	9	Mme Jeannette PIERRE	01.60.63.32.79	jech.pierre@cegetel.net
URY	VSD	9	Mme Thérèse RAIMONÉ	01.60.63.02.20 06.88.43.40.49	raimone.therese@wanadoo.fr
URY	VSD	12	M. Franck SURENA	06.83.35.39.08	franck.surena@gmail.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 08 avril 2016

ACCORD POUR LA RECEPTION DE DOCUMENTS PAR COURRIEL

Je soussigné Mr et/ou Mme
NOM
Prénom
 demeurant :

N° (à compléter)	Rue Mettre une croix devant le nom de votre rue	Commune (rayer la ville, pour la rue de Seine Port)
	<input type="checkbox"/> AVON	CESSON
	<input type="checkbox"/> BARBIZON	CESSON
	<input type="checkbox"/> CHATELET	CESSON
	<input type="checkbox"/> DAMMARIE	CESSON
	<input type="checkbox"/> EMERAINVILLE	CESSON
	<input type="checkbox"/> GRETZ	CESSON
	<input type="checkbox"/> IVERNY	CESSON
	<input type="checkbox"/> JOUARRE	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> KLEBER	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> MEAUX	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> ORMESSON	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> OZOIR LA FERRIERE	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> PIERRELEVEE	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> QUINCY	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> REAU	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> SEINE PORT	CESSON / VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> TOURNAN	VERT SAINT DENIS
	<input type="checkbox"/> URY	VERT SAINT DENIS

Numéro de téléphone :

Souhaite(nt) recevoir par mail :

Les appels de charges, les GV INFOS, les convocations aux Assemblées Générales, les procès-verbaux des Assemblées Générales et tout autre document concernant la copropriété de l'ASGV.

Merci de nous indiquer votre adresse mail :

.....@.....

L'envoi des documents dématérialisés ne sera possible qu'après la réception de cet accord.

Dater :

Signer et faire précéder de la mention : « Lu et approuvé »

Document à remettre le jour de l'AG, ou à déposer au local ASGV. Merci.